

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 38^e SEANCE

Séance du Mardi 3 Juin 1952.

SOMMAIRE

1. — Installation du bureau d'âge (p. 1161).
2. — Procès-verbal (p. 1161).
3. — Excuses et congés (p. 1161).
4. — Catastrophe de Gravelines. — Message de sympathie (p. 1161).
5. — Allocution de M. le président d'âge (p. 1162).
6. — Scrutin pour la nomination du président du Conseil de la République (p. 1162).
M. Gaston Monnerville, élu.
Présidence de M. Gaston Monnerville.
M. le président.
7. — Tirage au sort des bureaux et vérification des pouvoirs (p. 1163).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1163).

PRESIDENCE DE M. LANDRY Président d'âge.

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

— 1 —

INSTALLATION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. La séance est ouverte.
J'invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir s'installer au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires d'âge.
D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont :
MM. Hassen Gouled, Sahoulba Gontchomé, Louis Courroy, Pierre de Chevigny, Marcel Boulangé, André Méric.
(Les six membres du Conseil de la République dont les noms précèdent prennent place au bureau, salués par les applaudissements de l'Assemblée.)

* (11)

— 2 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 mai a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 3 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Piales et Gabriel Tellier demandent un congé.
Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Les congés sont accordés.
MM. Ajavon, Ferhat Marhoun, Julien Gautier, de Menditte, Diongolo Traore, Valeau et Zéle s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.
D'autre part, notre collègue M. Denvers, maire de Gravelines, retenu dans sa commune par la catastrophe routière qui vient de s'y produire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 4 —

CATASTROPHE DE GRAVELINES

Message de sympathie.

M. le président. Je suis certain d'être l'interprète du Conseil de la République unanime en exprimant l'émotion que nous avons ressentie à l'annonce de la catastrophe de Gravelines. Notre assemblée s'incline douloureusement devant les

dépouilles mortelles des trente-cinq victimes du drame et elle adresse aux familles éprouvées, à la population de la ville de Gand, au peuple belge tout entier, l'expression de ses condoléances attristées et l'assurance de son ardente sympathie, dont le président Monnerville a adressé dès hier par télégramme le témoignage à M. le président du Sénat de Belgique. *(Assentiment unanime.)*

— 5 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président. Mesdames, messieurs, invité par notre règlement à occuper momentanément ce fauteuil, j'ai d'abord l'agréable devoir d'offrir mes vœux les plus chaleureux à nos collègues et à leurs familles.

Un souhait particulier de bienvenue s'adresse à ceux d'entre vous qui nous reviennent après avoir été désignés par le collège électoral et, plus encore, aux membres récemment élus, désormais appelés à participer à nos travaux.

Ces souhaits de bienvenue se doublent des regrets que nous laisse le départ des collègues que nous ne revoyons pas aujourd'hui dans cet hémicycle. Par delà cette enceinte, qu'il nous soit permis de leur offrir notre pensée reconnaissante pour les services qu'ils ont rendus pendant leur activité parlementaire. *(Applaudissements.)*

Je formulerais ensuite des vœux pour notre assemblée. Puisqu'elle est l'assemblée des sénateurs, ne devrait-on pas, logiquement, l'appeler le Sénat ? *(Très bien! très bien! et applaudissements.)* Il faudrait, surtout, nous faire participer davantage, en diverses manières, à l'œuvre législative. Par quels moyens ?

A maintes reprises déjà, du haut de cette tribune, ou hors de cette enceinte, le président de cette assemblée les a rappelés et précisés. *(Applaudissements.)*

Depuis cinq années, avec une autorité et une audience sans cesse accrues, avec une volonté sans rupture et les scrupules de la réflexion, le président Monnerville a réclamé, au nom de tous, le légitime accroissement de nos pouvoirs. *(Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)* Il est temps que nous soyons entendus.

Ma pensée va d'ailleurs bien au delà de ce qui intéresse spécialement le Conseil de la République. Combien d'autres changements constitutionnels seraient souhaitables ! Et puis, par delà la lettre de notre Constitution, considérons ce qui en est et qui doit en être l'esprit. Dans l'article 1^{er}, il est proclamé que la France est une République indivisible. Or, que voyons-nous ? Des puissances de toutes sortes empiètent sur l'autorité de l'Etat, la morcellent, et ceci rappelle trop la féodalité du onzième siècle, quand les ducs, les comtes, les barons, tout en pressurant le menu peuple, se faisaient la guerre entre eux, et parfois la faisaient au roi lui-même. *(Applaudissements.)*

Encore, dans cette lutte d'intérêts, le sentiment national subsistait-il généralement. Mais que dire lorsque les factions politiques prétendent assurer leur domination *per fas et nefas* ? Au cours des guerres de religion, la Sainte Ligue, pour consolider sa puissance, a fait appel aux Espagnols. Tout près de nous, aux approches de la récente guerre, certains n'ont pas hésité à donner leur aide à un ennemi exécrable. Pensons à ce Sedan du 14 mai 1940, autrement fatal que l'avait été le Sedan de 1870, et à cette véritable guerre-éclair où notre patrie fut terrassée.

Les conséquences, vous les connaissez. J'ai présidé la commission consultative des dommages et des réparations, ainsi qu'on l'a nommée. Cette commission a fait un travail immense. En résultat, le montant des dommages que l'Allemagne nous a fait subir apparaît comme étant d'environ 36.000 milliards. Cela représente cinq fois au moins le revenu annuel de la France.

Prenez de ces dommages que nous avons étudiés une vue, non pas superficielle, mais en profondeur. Pendant l'occupation ennemie, notre production a été réduite de 30 p. 100, à quoi s'ajoutaient 25 p. 100 de dépréciation, ne laissant subsister pour les Français que les 45 p. 100 de leur revenu normal. De la sorte, le dommage, sans doute, était amorti par les restrictions elles-mêmes ; mais les pertes en capital étaient beaucoup plus graves, comme comportant des prolongements d'ailleurs malaisés à mesurer.

Changeons maintenant de perspective, mes chers collègues. J'ai parlé du passé ; il est juste d'envisager l'avenir. La France a prouvé sa vitalité en relevant ses ruines beaucoup plus rapidement qu'il n'était prévu ; ce qu'elle a accompli depuis 1945 est le plus sûr garant de ce qu'elle pourra réaliser au cours des prochaines années.

La grandeur de notre pays, sa prospérité, la réalisation d'un idéal de justice social auquel nous tenons tous ardemment, toutes ces choses dépendent en partie de nous. Nous ne les atteindrons pleinement que par un effort continu de compréhension et d'union.

Disons, après cela, que la France se doit de participer de toute la force de son patriotisme et de son indépendance au concert des nations libres pour assurer au monde la paix et le bonheur.

Mais, afin que le message de la France soit mieux entendu il importe que notre pays le présente avec la ferveur unanime de ses fils.

Dans cette fraternité, nous retrouverons l'écho d'un vers de ce grand poète national dont nous admirons la prodigieuse virtuosité et l'inspiration toujours noble. Ce vers de Victor Hugo, écoutons-le encore : il sonne comme une imploration :

O Patrie, ô concorde entre les citoyens !

(Applaudissements de la gauche socialiste à la droite.)

— 6 —

SCRUTIN POUR LA NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République.

Cette élection, conformément à l'article 10 du règlement, a lieu au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est nommé.

Il va être procédé au tirage au sort de 18 scrutateurs et de 6 scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre 6 tables pour opérer le dépouillement du scrutin.

Sont désignés :

- 1^{re} table : MM. Jacques Masteau, Rotinat, Monsarrat ;
- 2^e table : MM. Boisrond, Varlot, Bozzi ;
- 3^e table : MM. François Dumas, François Schleiter, Sclafér ;
- 4^e table : MM. Berlioz, Hartmann, Laurent-Thouverey ;
- 5^e table : MM. Le Sossier-Boisauné, Jules Pinsard, Auberger ;
- 6^e table : MM. Beauvais, Claparède, Frédéric Cayrou.

Scrutateurs suppléants : MM. Yves Jaouen, Rochereau, Louis André, Le Bot, Wach, Mostefaï El Hadi.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues, et tout d'abord de ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé au rappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre L.)

M. le président. Le scrutin pour l'élection du président du Conseil de la République est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

(Le scrutin est ouvert à quinze heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au rappel.

(Le rappel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à seize heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à seize heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président du Conseil de la République :

Nombre de votants : 281.
Bulletins blancs ou nuls : 5.
Suffrages exprimés : 276.
Majorité absolue : 139.

Ont obtenu :

M. Gaston Monnerville : 187 voix. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marc Rucart. Vive l'Union française! (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le président.

MM. Gustave Alric	58 voix.
Jean Chaintron	17 —
Divers	14 —

M. Gaston Monnerville ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Conseil de la République pour l'année 1952. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Conformément à l'article 2 du règlement, j'invite **M. Gaston Monnerville** à venir prendre place au fauteuil de la présidence.

(*M. Gaston Monnerville remplace au fauteuil de la présidence M. Landry, président d'âge, qui, regagnant sa place, est salué par les applaudissements de ses collègues.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. Mes chers collègues, vous sentez que les remerciements que je désire vous adresser en quelques mots, en prenant place à ce fauteuil, sont l'expression d'un sentiment profond en moi.

Le Conseil de la République, en m'appelant de nouveau à l'honneur de présider à ses travaux, a voulu marquer — du moins je le pense — à la fois la fidélité d'une sympathie constante depuis cinq années et peut-être aussi — laissez-moi le croire — la volonté de continuer à travailler dans la ligne où, les uns et les autres, depuis 1947 et plus spécialement depuis 1948, nous nous sommes engagés.

Vous me renouvez une confiance qui m'est extrêmement précieuse et qui, pour moi, constitue mieux qu'un réconfort pour une volonté et une énergie qui ne demandent qu'à rester au service de notre patrie. Vous savez qu'à chaque instant de mes journées — certains me l'ont peut-être reproché, trouvant sans doute qu'à cet égard je montrais trop de rigidité — je pense à l'avenir de notre assemblée, persuadé qu'en travaillant pour elle je travaille pour le maintien de nos institutions parlementaires, c'est-à-dire pour ce régime qui m'est infiniment cher : la République elle-même. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'aurai l'occasion, lorsque vous aurez élu votre bureau définitif, de prononcer ce qu'on appelle l'allocation d'installation, mais je ne voulais pas prendre place ici sans vous dire, du plus profond de mon cœur : merci pour votre soutien, merci pour votre amitié, merci pour votre estime! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

— 7 —

TIRAGE AU SORT DES BUREAUX ET VERIFICATION DES POUVOIRS

M. le président. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il va être procédé à cette opération.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. La composition des bureaux sera affichée dans les salons voisins de la salle des séances.

Je rappelle au Conseil de la République qu'en exécution du premier alinéa de l'article 4 du règlement : « les procès-verbaux

des élections sont répartis entre les six bureaux tirés au sort, par ordre alphabétique des départements, circonscriptions et territoires d'outre-mer, autant que possible proportionnellement au nombre total de ces élections ».

Le Conseil de la République étant désormais renouvelé par moitié, la répartition opérée en 1948 est devenue caduque; il y a lieu, en conséquence, de répartir entre chacun des six bureaux les dossiers d'élection appartenant respectivement aux séries A et B.

La nouvelle répartition pourrait être la suivante :

1^{er} bureau. — Série A : de l'Ain à l'Aude; série B : de Constantine (1^{er} collège) à la Moselle.

2^o bureau. — Série A : de l'Aveyron aux Comores; série B : de la Nièvre au Pas-de-Calais.

3^o bureau. — Série A : de la Corrèze aux représentants des Français de l'étranger; série B : du Puy-de-Dôme à Saône-et-Loire.

4^o bureau. — Série A : de l'Eure à Ille-et-Vilaine; série B : de la Sarthe à la Seine.

5^o bureau. — Série A : des Etablissements français de l'Inde à Lot-et-Garonne; série B : de la Seine-Inférieure au Tarn.

6^o bureau. — Série A : de la Lozère au Tchad; série B : de Tarn-et-Garonne à l'Yonne.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

Le tableau de la répartition des dossiers entre bureaux va être affiché dans les salons voisins de la salle des séances.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour fixé pour la présente séance est épuisé.

Le Conseil de la République voudra sans doute décider, comme il avait été précédemment envisagé, que la suite des opérations nécessaires à sa constitution aura lieu les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 juin, dans les conditions suivantes :

Mercredi 4 juin, à dix heures et à quinze heures : réunion dans les bureaux. Organisation des bureaux et examen des dossiers d'élections.

Les listes des membres des groupes politiques, accompagnées de déclarations tenant lieu de programme d'action politique, devraient être remises à la présidence demain avant midi.

Les bureaux des groupes politiques se réuniraient le même jour, à dix-sept heures, pour arrêter la répartition numérique des sièges des commissions. Les listes des candidats présentés par les groupes aux diverses commissions devraient être remises à la présidence jeudi prochain avant midi.

Le Conseil de la République se réunirait en séance publique le jeudi 5 juin, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

1^o Nomination des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République;

2^o Installation du bureau définitif;

3^o Vérification des pouvoirs;

4^o Nomination des commissions générales et de la commission de comptabilité.

Enfin, la constitution des commissions aurait lieu le vendredi 6 juin.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures vingt minutes.*)

*Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,*

CH. DE LA MORANDIÈRE.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 29 mai 1952.

DÉPENSES DES SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR LE MOIS DE JUIN 1952

Page 1151, 2^e colonne, chapitre 3135,
Au lieu de : « 79.030.000 francs »,
Lire : « 79.300.000 francs ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 3 JUIN 1952

Application des articles 82 et 83 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N^{os} 1534 Marc Rucart; 3395 Jean Bertaud.

Affaires économiques.

N^{os} 1916 Jean Geoffroy; 2041 Jean Geoffroy; 2772 Marcelle Devaud; 2864 Jean Geoffroy; 2994 Jean Geoffroy; 3340 Edouard Soldani.

Agriculture.

N^o 3507 André Dulin.

Budget.

N^{os} 2271 André Litaize; 2633 Luc Durand-Réville; 2704 Pierre de Villoutreys; 3188 Jacqueline Thome-Patenôtre; 3215 Henri Cordier; 3308 Etienne Restat; 3388 Yves Estève.

Education nationale.

N^o 3441 Edouard Soldani.

Finances et affaires économiques.

N^{os} 694 Maurice Pic; 797 Paul Baratgin; 841 René Coty; 842 Henri Rochereau; 843 Jacques Gadoin; 899 Gabriel Tellier; 1082 Paul Baratgin; 1109 André Lassagne; 1285 Etienne Rabouin; 1305 Fernand Auberger; 1351 Jean Bertaud; 1370 Jean Clavier; 1402 Franck-Chante; 1434 Franck-Chante; 1499 Maurice Walker; 1500 Maurice Walker; 4529 Jacques de Menditte; 1761 Jean Durand; 1765 Alex Roubert; 4836 Jean Doussot; 4910 Marc Bardon-Damarzid; 4938 Maurice Pic; 4947 Yves Jaouen; 2069 Jacques Beauvais; 2094 André Lassagne; 2137 Gaston Chazette; 2479 Luc Durand-Réville; 2484 Maurice Pic; 2543 Pierre Romani; 2572 Joseph Lecacheux; 2714 Jean Doussot; 2756 Edgar Tailhades; 2764 André Litaize; 2791 Robert Hoefel; 2945 Mamadou Dia; 2973 Jacques Bozzi; 2999 Paul Pauly; 3250 Emile Aubert; 3344 Albert Denvers; 3351 Michel Debré; 3353 François Patenôtre; 3373 Paul Driant; 3393 Henri Barré; 3394 Jacques Beauvais; 3416 Marcel Boulangé; 3419 François Ruin; 3443 Antoine Courrière; 3447 Marcel Vauthier; 3459 Bénigne Fournier; 3469 André Canivez; 3487 Antoine Courrière; 3495 Edouard Soldani; 3509 Marcel Boulangé; 3510 Charles Morel; 3511 Charles Morel; 3514 Henri Varlot.

Justice.

N^{os} 3218 Emile Claparède; 3450 Jacques Boisrond.

Reconstruction et urbanisme.

N^{os} 3399 Jean-Eric Bousch; 3400 Jean-Eric Bousch; 3462 Charles Naveau; 3488 Léon Jozeau-Marigné; 3516 André Méric; 3524 Roger Menu; 3525 François Schleiter.

Santé publique et population.

N^o 3503 Pierre Marcilhacy.

Travail et sécurité sociale.

N^o 3504 Léo Hamon.

Travaux publics, transports et tourisme.

N^o 3213 Luc Durand-Réville

AGRICULTURE

3587. — 3 juin 1952. — M. André Litaize demande à M. le ministre de l'agriculture les raisons pour lesquelles, contrairement aux dispositions du décret n^o 49-1614 du 22 décembre 1949 et à la résolution prise à l'unanimité par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 5 février 1952, l'administration des eaux et forêts continue à recruter des commis des eaux et forêts et se refuse à accorder aux adjoints forestiers le bénéfice des dispositions du décret n^o 51-239 du 28 février 1951.

3588. — 3 juin 1952. — M. Jean-Louis Tinaud expose à M. le ministre de l'agriculture le cas d'un fermier qui a pris un bail à ferme le 4 août 1945 pour une période de neuf ans, ce bail devant être évalué sur une quantité de denrées dont le prix sera fixé chaque année par arrêté préfectoral, et qui, à ce jour, a effectué régulièrement ses paiements; et demande si, au mois d'avril 1951, ce fermier était en droit de réclamer la revision du bail.

BUDGET

3589. — 3 juin 1952. — M. Henri Maupoil demande à M. le secrétaire d'Etat au budget si une coopérative d'approvisionnement qui achète des maïs ou des orges à l'O. N. I. C. et qui les écrase pour les transformer en farine au moyen de ses broyeurs, est astreinte à payer la taxe à la production réduite, c'est-à-dire 6,35 p. 100, sur le prix effectif de cession de la farine aux adhérents.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

3590. — 3 juin 1952. — M. Gaston Chazette demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quels étaient les bénéficiaires, dans la période s'étendant entre 1919 et la guerre 1939-1945, de ristournes sur les carburants ou de dégrèvements de taxes en prédisant les dates de la création et du retrait de ces avantages, ainsi que les proportions.

3591. — 3 juin 1952. — M. Yves Estève demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si bénéficierait de l'amnistie accordée par l'article 56 de la loi de finances du 14 avril 1952, la personne susceptible d'encourir une amende pour ouverture de coffre-fort effectuée irrégulièrement par rapport aux dispositions de l'article 789 du code général des impôts avant la promulgation de la loi, une fausse déclaration ayant été faite à la banque où se trouve ce coffre et la contravention n'ayant pas été relevée.

FRANCE D'OUTRE-MER

3592. — 3 juin 1952. — M. Jean Coupigny rappelle à M. le ministre de la France d'outre-mer sa question écrite n^o 3144 à laquelle une réponse était insérée à la suite du compte rendu de la séance du Conseil de la République du 27 novembre 1951 et signale que le paiement des rappels dus à tous les personnels payés sur le budget de la Nouvelle-Calédonie pour la période du 1^{er} janvier 1948 au 30 juin 1950 au titre du reclassement de la fonction publique n'a pas encore été effectué; croyant savoir que le conseil général de la Nouvelle-Calédonie a voté dans une de ses dernières séances les crédits correspondants, demande pour quelles raisons ce paiement n'a pas encore été effectué, ce qui constitue une grave injustice car il est pour le moins anormal, que les intéressés soient obligés d'attendre plus de quatre ans le paiement des sommes qui leur sont dues.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

3593. — 3 juin 1952. — M. Gaston Chazette expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme qu'à la suite de sa décision d'organiser dans le département de la Creuse un essai de gares-centres et de l'engagement pris d'assurer l'entretien des voies, il apparaît nécessaire de se préparer dès maintenant à apprécier les résultats de cet essai; et lui demande de préciser les éléments sur lesquels la Société nationale des chemins de fer français s'est appuyée pour décider l'essai, éléments qui devront être confrontés avec les enseignements recueillis au cours de cet essai.

Errata

à la suite du compte rendu in extenso de la séance du jeudi 29 mai 1952. (Journal officiel, débats, Conseil de la République du 30 mai 1952.)

QUESTIONS ECRITES

Page 1155, 2^e colonne, au lieu de : « 3579 », lire : « 3579 bis », en tête de la question posée par M. Etienne Rabouin à M. le ministre des affaires étrangères.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

Page 1156, 2^e colonne, agriculture, au lieu de : « 3496. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale », lire : « 3496. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre de l'agriculture... ».